



# RAPPORT D'ACTIVITE 2008 ET D'ORIENTATION 2009

*Assemblée Générale  
12 juin 2009*

**Fédération Européenne pour la santé Animale et la Sécurité Sanitaire**  
55, Boulevard du Jardin Botanique – 1000 BRUXELLES Belgique  
149, rue de Bercy – 75 595 PARIS Cedex 12

**I**l faut se méfier des effets d'optique, surtout lorsqu'on souhaite apprécier une situation à un niveau global. L'évolution du statut et de la politique sanitaires de l'Union européenne en 2008, nous incitent à cette prudence. Par exemple, si l'extension de la Fièvre catarrhale s'est poursuivie avec quatre nouveaux Etats membres contaminés et une véritable explosion de la maladie en France, force est de constater que parallèlement le nombre de foyers observés dans toute l'Union a été ramené de plus de 58 000 à 42 000 et que des vaccins contre les sérotypes 1 et 8 sont désormais disponibles, permettant de mener une lutte offensive contre cette maladie. Face à ces faits, les pessimistes redouteront une nouvelle extension en 2009 et craindront l'arrivée de nouveaux sérotypes en Europe. A l'inverse, les optimistes considéreront qu'à terme la maladie peut être stoppée, voire même dans des conditions particulières, éradiquée en recourant à une politique sanitaire rigoureuse et en s'appuyant sur l'outil vaccinal. Ce faisant, il convient de s'interroger si la FCO n'est pas devenue l'arbre qui cache la forêt. Certes, il est essentiel d'apporter des réponses efficaces aux éleveurs qui ont eu ou auront à subir cette maladie et ses conséquences graves, mais il convient aussi de prendre conscience que d'autres menaces se développent et que la situation demande une réaction bien plus globale.

Tout d'abord, comme nous le rappelions dans notre rapport précédent, les risques sanitaires doivent désormais être appréciés au niveau planétaire. Or, si la mobilisation des organisations internationales comme l'OIE, la FAO et la Banque Mondiale est rassurante sur leur volonté de traiter les problèmes à la source, il faut bien reconnaître que les moyens mis à leur disposition demeurent très modestes et que, crise économique aidant, on ne doit pas être optimistes quand à leur évolution. Pourtant les menaces sanitaires sont bien réelles et leur multiplicité amplifie la problématique. Cette situation devrait inciter l'Union à la plus grande vigilance quant à la protection de ses frontières. En 2008, des avancées significatives ont été obtenues et doivent être saluées comme, par exemple, le mémorandum adopté à l'initiative de la présidence française et la politique de communication conduite par la Commission sur la biosécurité aux frontières, mais beaucoup reste à faire. La politique de coopération avec les pays tiers voisins devrait être renforcée notamment dans le Bassin Méditerranéen. Le contrôle des voyageurs revenant des pays tiers à risque devrait être accru. Certes, il s'agit de mesures coûteuses et contraignantes mais l'ampleur des enjeux relativise l'importance des efforts à fournir.

Ensuite, à l'intérieur même du territoire communautaire, plusieurs menaces doivent être considérées avec la plus grande attention. Il y a en premier lieu le risque de « renationalisation » de la politique sanitaire. Par exemple, c'est le cas avec les possibilités offertes par le bilan de santé de la PAC de créer au niveau national, voire régional, des fonds de solidarité. Cette approche vertueuse, puisqu'il s'agit de renforcer la solidarité en cas de crise, n'est pas satisfaisante car elle va inmanquablement aboutir à une Europe sanitaire à plusieurs vitesses. De surcroît, elle risque de compromettre à terme (au-delà de 2013) la pérennité du Fonds vétérinaire européen qui constitue pourtant l'outil essentiel de la politique de santé animale commune (PSAC).

Il y a également la mise en œuvre du plan d'action de la Commission. La FESASS, comme les autres parties prenantes, s'est mobilisée sur ce projet et nourrit l'espoir qu'il s'agisse d'une réelle opportunité de faire progresser le dispositif communautaire. Toutefois, en dépit d'une véritable politique de concertation, plusieurs éléments nous font redouter que cet exercice n'aboutisse à un désengagement de l'Union et des Etats membres et parallèlement à un

accroissement des contraintes pour l'éleveur. Il en est ainsi notamment des pistes suivies en matière de biosécurité en élevage telles que présentées lors de la conférence du 10 novembre 2008. L'expérience montre que seul un partenariat équilibré est en mesure de garantir l'efficacité de la politique sanitaire.

Enfin, la réalité des menaces sanitaires comme le développement de la fièvre Q, témoigne de l'exposition permanente de l'élevage européen aux risques sanitaires. Or la crise économique qui frappe les éleveurs va les contraindre systématiquement à réduire leurs investissements y compris ceux qui sont pourtant essentiels pour la survie de leur exploitation comme la prévention et la lutte sanitaire. C'est pourquoi la FESASS est extrêmement préoccupée par l'évolution de la PAC qui conduit à des situations aussi graves que la crise à laquelle sont confrontés les éleveurs laitiers. Il est vital de garantir le revenu des éleveurs pour être en mesure de sécuriser le statut sanitaire de l'élevage européen.

Dans ce contexte et compte tenu de ces différentes menaces, la FESASS estime que 2009 constitue une période de transition qui exige la plus grande mobilisation. Elle interviendra à tous les niveaux de décision pour sensibiliser les décideurs et partenaires de la PSAC car il en va de la sécurité et de la sûreté alimentaire de l'Union ainsi que de l'économie de l'élevage européen. Elle participera également au renforcement de la sensibilisation et de l'organisation collective des éleveurs afin de leur donner des outils efficaces pour relever les enjeux et répondre aux attentes des consommateurs.

\*  
\* \*

## Situation sanitaire européenne et internationale

### **Fièvre Catarrhale :**

Prendre du recul pour sortir de la crise et conduire une réflexion sur la gestion de la maladie à moyen et long terme.

La Fièvre Catarrhale Ovine est demeurée au premier rang des préoccupations sanitaires de l'Union et des éleveurs européens tout au long de l'année 2008.

Le choix d'une politique vaccinale massive, demandée et soutenue par la FESASS, semble avoir porté ses fruits en association avec l'immunité naturelle. L'ampleur des conséquences de l'expression clinique de la maladie, quoique variable en fonction des espèces concernées et des types d'élevage, justifie cette démarche. Cependant, les coûts considérables supportés par la Commission et les éleveurs auraient certainement pu être minorés si, comme la FESASS l'avait demandé lors de la conférence de janvier 2008, la vaccination par l'éleveur avait été permise dans tous les Etats membres. Une telle approche aurait aussi certainement permis d'obtenir une couverture vaccinale plus importante et plus rapidement. Il faudra que l'Union et les Etats membres tirent les leçons de cette expérience et reconnaissent enfin les capacités techniques des éleveurs du 21<sup>ème</sup> siècle.

En ce qui concerne les échanges d'animaux vivants, il convient de souligner que **les services de la Commission ont poursuivi la politique de concertation** conduite en 2007 en recherchant les moyens d'adapter la réglementation à une situation de plus en plus complexe avec l'expansion de la maladie et la multiplication des zones réglementées ayant des statuts différents. Ces adaptations étaient d'autant plus nécessaires que certains Etats membres souhaitaient pratiquer des vaccinations préventives dans des zones à risque au cours de la campagne 2009. La FESASS s'est attachée à proposer à la Commission des solutions pragmatiques visant la simplification des exigences communautaires et permettant aux animaux vaccinés ou immunisés naturellement de circuler librement. Elle a ainsi soutenu le principe de vaccination préventive et demandé la reconnaissance des zones ainsi protégées.

En dépit de ces efforts, tant en matière de maîtrise des mouvements que de vaccination, la maladie semble s'être installée durablement en Europe. Il convient donc de s'interroger sur la stratégie à adopter pour les années à venir. La Commission a prévu de conduire en commun avec les parties prenantes une réflexion sur ce point à la fin de 2009. Il s'agit de laisser passer la période estivale afin de pouvoir mesurer l'impact réel de la seconde campagne de vaccination massive sur la progression de la maladie et d'évaluer également l'efficacité de l'immunité naturelle. Dans la perspective de cette réflexion et des choix qui devront être opérés, la FESASS suit avec attention l'évolution de la maladie et de la vaccination dans les Etats membres. Par ailleurs, elle organisera un séminaire interne à l'automne pour

recueillir les témoignages et les avis de ses organisations membres ce qui lui permettra ensuite d'élaborer des propositions concrètes.

Face à l'installation durable de la Fièvre Catarrhale en Europe, la Commission et les parties prenantes doivent adopter des solutions pragmatiques.

Il est clair que l'éradication de la Fièvre Catarrhale, si tant est qu'elle soit possible, demandera plusieurs années. Cela doit inciter les parties prenantes et les pouvoirs publics à rechercher des solutions pragmatiques qui permettent autant que possible de maîtriser l'expansion de la maladie tout en maintenant et en sécurisant les échanges. Il s'agit des deux contraintes majeures qui pèseront sur les débats. Il faudra également tenir compte de l'impact des décisions qui seront prises sur les exportations de l'Union vers les pays tiers. D'une façon générale, il sera essentiel de s'appuyer sur une analyse du type coût/bénéfice. La FESASS demande donc qu'une étude soit menée à l'échelon communautaire sur les conséquences économiques de cette maladie au cours des 3 années passées. Enfin, **il est essentiel que les débats qui seront conduits à la fin de l'année, comportent un volet prospectif afin de mieux anticiper dans les prochaines années l'arrivée éventuelle de nouveaux sérotypes.**

Il convient également que la Commission propose au Conseil et au Parlement une enveloppe budgétaire suffisante pour financer la politique de vaccination en cas de nouvelle extension de la maladie ou d'apparition de nouveaux sérotypes.

### **La grippe aviaire :**

Poursuivre la surveillance dans tous les Etats membres, renforcer les capacités vaccinales de l'Union et sa coopération avec les pays tiers voisins.

En dépit d'une situation rassurante en Europe - seulement deux Etats membres ont déclaré des cas de grippe aviaires hautement pathogène (Allemagne et Royaume Uni) - la maladie continue de constituer une menace importante. Elle est désormais considérée endémique en Indonésie et en Egypte et le virus continue de circuler puisque 23 pays ont notifié sa présence en 2008.

La vigilance doit donc être maintenue et les capacités de lutte de l'Union renforcées afin de garantir une réaction rapide et adaptée notamment en cas de contamination en zone de forte concentration de volailles. La sensibilisation des détenteurs de volailles non professionnels doit demeurer une priorité pour l'Union en s'appuyant plus spécialement sur les pouvoirs publics locaux. Il s'agit en effet d'un secteur important et difficile à maîtriser.

Comme nous l'indiquions dans le rapport précédent et comme en témoigne au printemps 2009 l'apparition et la propagation rapide d'une nouvelle souche de grippe, trois exigences essentielles s'imposent en matière de lutte contre les maladies émergentes ou réémergentes :

- la nécessité absolue d'un investissement continu et important en matière de santé animale permettant d'établir et de maintenir une organisation sans faille des services vétérinaires et des éleveurs,
- l'intérêt du recours rapide à la vaccination d'urgence,

### **Fièvre Aphteuse :**

Une nouvelle alerte en

- le besoin vital d'une coopération et d'une solidarité internationales pour garantir la vigilance et la réactivité de tous.

### **Fièvre Aphteuse :**

La défense du statut de l'Union passe par une coopération forte avec les pays tiers voisins

Après les épisodes de Fièvre Aphteuse déclaré en 2007 par le Royaume Uni et Chypre, ces deux Etats membres ont recouvré leur statut officiellement indemne en février 2008 et l'Union n'a pas connu de foyer tout au long de l'année. Cette bonne situation s'accompagne d'une politique offensive de la Commission principalement en Turquie avec un programme de contrôle progressif de la maladie basé sur une vaccination généralisée. La FESASS soutient cette démarche et propose qu'elle s'accompagne d'initiatives de structuration de l'élevage de ce pays autour de l'action sanitaire collective. Les organisations membres de la FESASS sont prêtes à mettre à disposition leur expérience dans ce domaine car il s'agit d'une mesure d'accompagnement déterminante pour garantir le succès ce programme.

Il faut combattre à la source la Fièvre Aphteuse et les maladies de même nature. La FESASS est favorable à l'instauration d'une véritable coopération avec les pays du Bassin méditerranéen sur ce sujet et va s'engager dans ce sens.

Il en va de même pour les autres actions de coopération contre la Fièvre Aphteuse conduites par la Commission avec la FAO. La FESASS salue et soutient cet effort de l'Union. Il doit être poursuivi et devrait s'inscrire dans une démarche plus globale. En effet, la présence persistante de la maladie au Proche Orient et en Afrique constitue une réelle menace pour l'élevage européen. Celle-ci doit être traitée à la « source » comme d'autres maladies présentes dans ces zones. La Peste des petits ruminants témoigne de ce besoin puisqu'elle est remontée jusqu'au Maroc en 2008. La FESASS encourage donc l'Union non seulement à la plus grande vigilance face à ces risques géographiques mais surtout elle appelle à une collaboration forte en priorité sur l'ensemble du Bassin méditerranéen. Dans ce cadre et en concertation avec les organisations internationales, la FESASS va étudier au cours du second semestre 2009, la possibilité de conduire une sensibilisation accrue des éleveurs de cette grande zone et de bâtir une réelle coopération entre professionnels des pays riverains. Notre organisation a déjà noué des contacts avec l'Institut méditerranéen de Saragosse dans ce domaine qui permettent d'ouvrir certaines perspectives encourageantes.

### **P.P.C. :**

Sensibiliser les éleveurs aux risques liés à la présence de la maladie dans la faune sauvage.

Parmi les autres épizooties, la présence de la Peste Porcine Classique, essentiellement dans la faune sauvage (168 cas déclarés en 2008), demeure préoccupante dans plusieurs Etats membres. Elle constitue une menace intérieure qui exige une surveillance de la part des services vétérinaires mais aussi des éleveurs dans les zones à risque. Elle doit donc demeurer une priorité pour l'Union. La FESASS encourage à la sensibilisation active des éleveurs porcins pour se prémunir contre la contamination des élevages. Elle renouvelle sa demande de faire un point sur les programmes de vaccination en cours au sein du Comité consultatif de la santé animale.

### **Les E.S.S.T. :**

Poursuivre l'adaptation du dispositif de gestion et de surveillance à la réalité épidémiologique.

La lutte contre l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine s'achève. Le nombre de cas détectés (122 en 2008) témoigne de l'efficacité des mesures prises mais aussi de la nécessité de poursuivre l'adaptation du dispositif de gestion et de surveillance de la maladie à la réalité de la situation épidémiologique. Dans ce cadre, **la FESASS insiste sur la nécessité de relever une nouvelle fois l'âge minimum à partir duquel les tests sont pratiqués en abattoir.** Certes le passage de 30 mois à 48 mois constitue une avancée et la FESASS se réjouit que ses revendications aient été entendues. Mais il est souhaitable que l'EFSA soit de nouveau sollicitée afin qu'elle puisse réévaluer les risques à la lumière de l'évolution des cas détectés. L'objectif raisonnable est d'obtenir le relèvement de l'âge minimum à 72 mois. Cette mesure aurait d'autant moins d'incidence sur le risque que les matériaux à risque sont toujours retirés de la consommation. Les économies considérables, plusieurs dizaines de millions d'euros, réalisées pourraient alors être réinvesties dans d'autres actions de surveillance et de lutte plus prioritaires.

En ce qui concerne la tremblante et la possibilité de passage du prion dans le lait, la FESASS est particulièrement préoccupée par l'attitude excessive de certains Etats membres qui, en dépit des avis scientifiques de l'EFSA, pratiquent la surenchère sécuritaire. Une telle attitude, heureusement minoritaire, ne permet pas d'améliorer la situation face au risque. Au contraire, l'adoption de réglementations trop contraignantes et injustifiées conduirait au désengagement des éleveurs dans la lutte et à la sous déclaration des cas cliniques. De plus, au plan économique, il n'est pas acceptable que sous couvert d'une application par excès du principe de précaution, des filières de haute qualité puissent être menacées de disparition. La FESASS souhaite que les efforts importants des secteurs ovins et caprins pour améliorer la résistance des troupeaux soient pris en compte par les autorités communautaires et que la réglementation soit adaptée en conséquence.

### **Tuberculose et brucellose :**

Un audit pour renforcer l'efficacité de la lutte

Depuis sa création, la FESASS souligne que la situation de l'Union face à la Tuberculose et à la Brucellose réclame une mobilisation forte afin d'en finir avec ces maladies. Leur dimension zoonotique a conduit le Conseil et la Commission à les réglementer dès 1964 et pourtant elles sont toujours présentes dans certains Etats membres. Certes, et grâce à l'engagement des services de la Commission, des progrès sont obtenus. Mais ils demeurent trop faibles. L'objectif doit être l'éradication rapide de ces maladies.

La FESASS est consciente que les services vétérinaires des Etats membres concernés sont confrontés à diverses difficultés techniques. De surcroît, elle est constata avec inquiétude la persistance de ces maladies dans la faune sauvage de certaines zones. C'est pourquoi, la F.E.S.A.S.S. renouvelle sa demande de réalisation d'un audit détaillé portant sur :

- la situation de l'Union,
- les programmes de lutte et de surveillance,
- le rôle de la faune sauvage,
- ainsi que sur les outils utilisés.

Les résultats obtenus, permettraient de clarifier les points à renforcer et de déterminer un calendrier prévisionnel fixant dans le temps, les grandes étapes stratégiques pour atteindre.

### **IBR :**

Evaluation des actions conduites dans les Etats membres et définitions de garanties équivalentes

Contrairement à l'objectif qu'elle s'était fixé, la FESASS n'a pas été en mesure de faire le point avec la Commission et l'EFSA sur la lutte contre l'IBR dans l'Union et sur la mécanique de garantie additionnelle contre cette maladie. Il s'agit d'obtenir une évaluation des démarches engagées par certains Etats membres afin de maîtriser cette maladie. Puis, à la lumière de ce travail définir des garanties équivalentes. Il ne s'agit pas de rechercher un dispositif harmonisé au niveau européen mais de veiller à ce que des garanties différentes résultant de choix nationaux offrent un statut sanitaire équivalent. La FESASS devra enfin s'investir sur ce dossier en 2009 pour répondre à la demande pressante de plusieurs de ces membres.

Plusieurs autres maladies sont préoccupantes, soit à cause de leur développement à l'intérieur de l'Union (West Nile, Fièvre Q, Border disease, Besnoitiose,...), soit parce qu'elles menacent de plus en plus fortement l'Union (Maladie de la Vallée du Rift, Peste des petits ruminants,...). La FESASS devra engager une réflexion sur ces maladies et si nécessaire, élaborer des propositions d'actions de prévention et de maîtrise concertées au niveau européen. Il s'agit d'éviter leur progression et d'apporter des réponses pratiques aux élevages concernés. Enfin, certaines organisations membres de la FESASS ayant des actions contre la Paratuberculose et les salmonelloses bovines, d'autres s'interrogeant quant à un engagement à ce sujet, le Conseil d'administration a prévu l'organisation d'une journée technique sur ces thèmes à l'automne 2009.

## **Nouvelle stratégie de Santé Animale et Plan d'action de la Commission**

### **Nouvelle stratégie :**

La prévention doit être conçue et mise en œuvre collectivement

**A**près le Conseil des Ministres et le Comité Economique et Social, le Parlement européen a rendu son avis sur la communication de Commission concernant la nouvelle stratégie de santé animale pour la période 2008 – 2013. **Toutes les Institutions européenne ont ainsi reconnu la nécessité de « prévenir plutôt que de guérir » les maladies animales. Ce choix promu par la FESASS, constitue désormais le principe sur lequel l'action sanitaire de l'Union doit se fonder.**



Cette évolution positive de la stratégie sanitaire se heurte à l'hétérogénéité des situations épidémiologiques, matérielles ou organisationnelles tant au niveau des Etats membres qu'entre les élevages. **C'est pourquoi notre fédération est intervenue à plusieurs reprises pour que les décideurs européens lient ce principe de prévention à celui de l'action collective.** Ce point est essentiel pour garantir le succès des actions préventives. En effet, quelque soit l'éleveur et aussi importantes que soient les mesures qu'il ait prises, si son voisin n'adopte pas des précautions identiques alors son élevage est menacé. La Commission a pris en compte cette demande et la nouvelle stratégie, l'intègre comme un élément important du succès des mesures de maîtrise des risques et de contrôle des maladies.

La FESASS rappelle la responsabilité de l'Union et des Etats membres dans le financement de la Politique de Santé Animale

Cependant, si les Institutions européennes semblent en accord avec nos différents objectifs, il subsiste des inquiétudes quant aux modalités de mise en œuvre. Le problème majeur comme nous l'avons souligné régulièrement et en particulier auprès de Madame FISCHER BOEL, Commissaire chargée de l'Agriculture et du développement rural porte sur le financement de la nouvelle politique et la volonté de désengagement affichée par divers responsables. Pour la FESASS, **les Institutions communautaires ne peuvent pas et ne doivent pas se désengager de leurs responsabilités politique et financière compte tenu de l'importance de la Santé Animale pour la Santé Publique ainsi que de l'impossibilité à maîtriser l'introduction et la propagation de certaines maladies graves.**

**Plan d'action :**  
Un programme de travail considérable pour les prochaines années.

Notre fédération se dote de moyens pour participer activement à ce projet.

En 2008, la Commission a adopté son plan d'action destiné à mettre en œuvre cette nouvelle stratégie sur la période 2008 – 2013 et le Conseil des Ministres l'a validé. Comme pour la définition de la nouvelle stratégie, la FESASS a été particulièrement attentive à ce projet et elle a contribué activement à la concertation menée par la DG SANCO à ce sujet. Au total, 32 actions sont prévues et la Commission a décidé de créer plusieurs groupes cadre destinés à l'aider dans la mise en œuvre de certaines d'entre elles. Il s'agit par exemple de la catégorisation des maladies, de la Loi de Santé Animale ou encore de la préparation à la gestion des situations de crise. La FESASS a demandé à être associée aux groupes qui concernent son domaine de compétence et pour renforcer la qualité de ses contributions sur ces thèmes, elle a mis en place les cinq groupes de travail suivants:

- Catégorisation et priorisation des maladies et des risques,
- Loi de Santé Animale,
- Financement et systèmes de partage des coûts,
- Mesures de biosécurité à la ferme,
- Recherche et innovation.

Tous n'ont pas encore pu se réunir. Mais doré et déjà, leurs animateurs sont désignés et leurs feuilles de routes sont adoptées. Trois d'entre eux ont commencé leur travail. Une première contribution a été élaborée concernant la biosécurité en élevage. Elle a été présentée par notre Secrétaire Général dans le cadre de la Conférence du 10 novembre 2008 consacrée en particulier à cette question. Une autre contribution portant sur la Loi de Santé Animale est en cours de rédaction et sera disponible en juin 2009. Sur ces deux sujets nos craintes de dérives sont très importantes.

La Loi de Santé Animale doit simplifier le cadre réglementaire européen et renforcer son efficacité

Tout d'abord en ce qui concerne la Loi de Santé Animale, nous soulignons que l'un des objectifs initiaux porte sur la simplification du cadre réglementaire existant afin d'en faciliter la lisibilité et la compréhension par tous les intervenants et en conséquence d'en accroître l'efficacité. Il ne faut pas que le résultat conduise à une complexité accrue. De plus, cette future Loi ne doit pas aboutir à un désengagement des pouvoirs publics européens et nationaux quant à leurs responsabilités tant en matière juridique que financière. Au contraire, elle doit préciser les responsabilités de tous les intervenants de la filière sanitaire et conduire à un véritable partenariat entre chacun d'eux.

La biosécurité à la ferme : renforcer la sécurité mais en tenant compte des coûts et sans imposer un classement administratif des exploitations

A propos de la biosécurité en élevage, la FESASS souligne que les éleveurs appliquent déjà au quotidien de nombreuses mesures de biosécurité. L'objectif doit donc porter sur la reconnaissance de ces mesures, le renforcement de leur efficacité et leur cohérence collective. En revanche, il n'est pas question de procéder à une politique de discrimination des élevages en fonction de la mise en œuvre de ces mesures. Un tel choix ne pourrait pas tenir compte de la diversité des élevages, complexifierait la démarche et serait dangereux car il mettrait en cause l'adhésion des éleveurs au dispositif. Dans ce cadre, l'idée de conférer au vétérinaire de l'élevage un rôle d'évaluateur officiel est également très dangereuse. Dans ce domaine, **le vétérinaire praticien doit agir en partenariat avec les organisations d'élevage afin de promouvoir des conseils individualisés aux éleveurs quant à la maîtrise des risques. Il ne doit pas agir en gendarme.**

Concernant les autres éléments du Plan d'action, il convient de souligner que la Commission a créé un Comité consultatif de la Santé Animale qui réunit 3 à 4 fois par an les différents acteurs de la santé animale (parties prenantes mais aussi les Chefs des Services vétérinaires des Etats membres ainsi que des représentants des Agences européennes et des Institutions internationales. La création de cette structure est particulièrement positive car elle permet un dialogue régulier sur les sujets majeurs de la PSAC et de dégager des orientations communes. La FESASS est membre de ce comité et a participé à toutes ses réunions en 2008. C'est dans ce cadre qu'elle a plus particulièrement promu l'approche collective de l'action

sanitaire et démontré que les normes de bien être peuvent être en contradiction forte avec les exigences de sécurité sanitaire.

Rééquilibrer le plan de communication de la DG SANCO en direction des éleveurs

La Commission a également mis en œuvre un plan annuel de communication en partenariat avec la FVE. Ce plan était axé pour 2008 sur les thèmes de la biosécurité à la ferme et aux frontières. Il convient de souligner que le résultat ne répond pas parfaitement à nos attentes. Certes le COPA et la FESASS ont participé activement à ce projet. Ils ont en particulier travaillé collégialement à la définition des messages clefs sur la biosécurité à la ferme destinés à être intégrés à un calendrier diffusé dans la clientèle vétérinaire de toute l'Union (travail qui n'a d'ailleurs pas été reconnu à sa juste valeur puisque que le logo de nos deux organisations est absent de ce document). Mais les autres actions de communication conduites dans ce cadre et en particulier la conférence du 10 novembre, sont apparues très fortement destinées à un public vétérinaire. **S'il est tout à fait logique que la DG SANCO ait des messages à délivrer aux vétérinaires qui sont des acteurs et des relais majeurs de la Santé Animale, elle doit aussi prévoir d'autres actions destinées directement aux éleveurs.** Les éleveurs sont responsables de la sécurité sanitaire sur leur exploitation et ils sont la première sentinelle auprès de leurs animaux, ils doivent donc être sensibilisés et formés pour agir efficacement face aux risques et en cas de problème sanitaire. La FESASS fera des propositions en ce sens et est prête à s'engager à une collaboration avec la DG SANCO et les organisations internationales sur ce sujet.

Nonobstant, les remarques formulées ci-dessus à propos du plan de communication 2008, la FESASS est bien évidemment disposée à collaborer au projet de plan pour 2009 car il s'agit d'œuvrer en commun à la défense et au renforcement de l'acquis sanitaire de l'Union.

### **Bilan de Santé de la PAC :**

La mise en place de fonds nationaux de façon volontaire et avec une trop grande latitude est dangereuse. L'Union doit veiller à éviter l'apparition de distorsions...

La FESASS est particulièrement préoccupée par les distorsions qui vont résulter de la mise en place de fonds sanitaires nationaux et/ou régionaux. Ces dispositifs prévus dans le cadre du bilan de Santé de la PAC sont volontaires, les latitudes laissées aux Etats tant en matière de maladies et de pertes couvertes que pour le financement vont entraîner mécaniquement l'adoption de choix différents qui vont à l'inverse de la recherche d'un statut sanitaire commun. La FESASS a sensibilisé la DG AGRI et la DG SANCO ainsi que le COPA sur cette problématique et demande qu'une enquête soit conduite auprès des Etats membres pour faire un premier point sur leurs projets dans ce domaine et proposer une adaptation du dispositif au niveau communautaire afin d'éviter que de trop grandes divergences s'installent entre Etats membres. Face à ce dispositif, la FESASS souhaite également rappeler qu'il ne doit pas être vu comme une possibilité de substitution au Fonds vétérinaire de l'Union. Notre fédération s'est battue depuis plusieurs années pour sauvegarder ce fonds qui est l'un des outils essentiels de la

...et pérenniser le Fonds vétérinaire européen.

PSAC. En effet, seul ce fonds est en mesure de garantir une indemnisation rapide et solidaire entre Etats membres en cas de crises sanitaires graves. Nous nous réjouissons que son maintien soit au moins garanti jusqu'à l'horizon de 2013. Mais il faut que les autorités budgétaires de l'Union soient convaincues de la nécessité de son maintien au-delà de cette date. La FESASS souhaite que l'ensemble des parties concernées se mobilisent pour sensibiliser les décideurs sur ce point. L'enjeu est essentiel, il s'agit de garantir l'efficacité de la PSAC dans le futur.

**Paquet Hygiène :**  
Dans l'attente du rapport de la Commission

En ce qui concerne le Paquet Hygiène, la F.E.S.A.S.S. attend avec intérêt le rapport que la Commission doit présenter en 2009 au Conseil et au Parlement. Nous serons particulièrement attentif à l'occasion des débats qui suivront, à défendre et à obtenir les adaptations nécessaires pour faire évoluer ce dispositif vers des solutions plus pragmatiques sans mettre en cause la sécurité sanitaire. Il s'agit entre autre, de pérenniser les dérogations concernant les informations de la Chaîne alimentaire.

**Bien être :**  
Obtenir une application homogène de standards internationaux

Comme nous l'avons indiqué dans le rapport de l'année dernière, la F.E.S.A.S.S. s'est investie davantage sur le dossier du Bien être animal. Elle a participé à diverses conférences organisées sur cette question. La Fédération était présente, par exemple à la conférence organisée par l'OIE au Caire à l'automne 2008. Cette réunion a permis de montrer combien les situations diffèrent d'un pays à l'autre. C'est pourquoi il est essentiel d'adopter des normes internationales afin de s'assurer d'un traitement identique pour les animaux et leurs produits provenant des pays tiers. Il s'agit de garantir un même niveau de qualité et éviter des distorsions de concurrence dans le commerce international.

La FESASS s'est également rapprochée de l'Eurogroup pour la santé animale. Il est en effet essentiel de témoigner auprès des organisations welfaristes responsables de l'intérêt des éleveurs pour le bien être de leurs animaux. Différentes pistes de coopérations seront à étudier en 2009.

## **Vie de la Fédération**

La FESASS accueille le Portugal et poursuit ses contacts et ses actions de sensibilisations dans les autres Etats membres.

**E**n 2008 après un déplacement très positif au Portugal, la F.E.S.A.S.S. a accueilli la Fédération des A.D.S. de la région de l'Alentejo. Il s'agit d'une organisation très dynamique qui représente 60% du cheptel portugais. Nous avons bon espoir que les deux autres organisations portugaises nous rejoignent dans les prochains mois.

Cette adhésion atteste de l'intérêt des organisations techniques nationales ou régionales pour la FESASS. Cet intérêt constitue un enjeu important pour notre fédération car jusqu'à présent nous avons

opté pour n'avoir qu'une organisation par Etat membre. Il faudra qu'en 2009, la FESASS étudie cette question et en évalue toutes les conséquences. Il ne saurait être question de fermer la porte à des organisations d'éleveurs à vocation sanitaire sous prétexte qu'elles ne sont pas organisées au plan national. Mais en revanche, il est essentiel que nous les encourageons à le faire.

En 2008, la FESASS s'est également rendue en Pologne où elle a pu rencontrer l'ensemble des acteurs de la santé animale grâce au soutien actif de la Représentation Permanente de ce pays auprès de l'Union. Ce déplacement et les contacts noués ont permis d'être optimiste sur le développement d'actions sanitaires collectives dans cet Etat membre. La FESASS va d'ailleurs proposer qu'une expérimentation soit conduite dans une petite zone du pays avec le concours des organisations professionnelles polonaises, des services vétérinaires, des vétérinaires praticiens et avec le soutien de l'Union. Il s'agit de permettre aux éleveurs polonais de mesurer l'intérêt de l'action sanitaire collective.

En 2009, nous poursuivrons ces échanges. Nous essayerons de renforcer les contacts établis avec les organisations autrichiennes et nous prendrons également contacts avec les représentants roumains et bulgares afin de mieux connaître les organisations de ces deux Etats membres.

Au niveau de la coopération avec les organisations internationales, nous intensifierons les contacts avec l'OIE afin de pouvoir participer aux initiatives de cette Institution lorsqu'elles concernent notre domaine de compétence. En effet, depuis plusieurs années, l'OIE a une politique offensive en matière de soutien à l'organisation des services vétérinaires au sens large et encourage le partenariat entre vétérinaires officiels – vétérinaires praticiens et éleveurs organisés. Nous pouvons apporter toute notre expérience sur ces questions.

De la même façon, nous souhaitons renforcer les échanges avec l'EFSA. Il est en effet essentiel pour les éleveurs que la recherche appliquée constitue un volet prioritaire des actions de recherche des prochaines années. L'EFSA est un interlocuteur privilégié pour soutenir cette approche.

Enfin, en ce qui concerne les organisations partenaires de la FESASS, les contacts se sont poursuivis en 2008 avec notamment le COPA, l'UECBV, l'IFAH et la FVE. Nous avons intégré le projet DISCONTTOOLS sur la priorisation des maladies et les besoins en matière de médicaments. Nous avons également rencontré les représentants de l'ERPA (European Rural Poultry Association) avec lesquels nous souhaitons conduire une réflexion sur la biosécurité à la ferme.

Enfin, il n'a pas été matériellement possible de créer le site Internet de la FESASS en 2008 faute de temps disponible. Mais sa réalisation avec le concours de CONVIS est prévue en 2009.

\*  
\* \*

2009, avec les élections européennes et l'arrivée d'une nouvelle Commission nous offre l'opportunité de prendre du recul afin de mesurer le chemin parcouru par l'Europe de la Santé Animale. Certes, grâce à l'important travail conduit à l'initiative et par la Commission européenne, la voie pour l'avenir est bien tracée. Mais il reste de nombreuses inconnues.

En conservant cette métaphore routière, nous pouvons nous demander s'il y aura encore des éleveurs pour suivre cette voie ? Quel sera le Code de la route ? Combien y aura-t-il de gendarmes ? Et quels seront exactement les véhicules autorisés ?

Même si les réponses à ces questions dépendent aussi de facteurs économiques hors de son champ de compétence, la FESASS s'emploiera à ce que la route sanitaire aille dans la bonne direction et soit sereine pour l'élevage européen.